

**Procès-verbal du Conseil de la  
municipalité de Val-des-Bois**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 2 décembre 2014 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon.

**ÉTAIENT présents :** Mesdames les conseillères Carole Charbonneau, Sandra Dicaire et Diane Martin ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Larocque et Roland Montpetit.

**ÉTAIT absent :** Monsieur le conseiller Roger Laurent.

**ÉTAIT également présente :** Madame Marlene Nontell, secrétaire-trésorière adjointe.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum, la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2014
- 4.- Gestion financière et administrative
  - 4.1- Adoption des comptes de la période;
  - 4.2- Adoption des états financiers du mois d'octobre 2014;
  - 4.3- Adoption du budget révisé 2014 de l'O.M.H;
  - 4.4- Adoption des prévisions budgétaires 2015 de l'O.M.H;
  - 4.5- Appui au Centre action générations des aînés de la Vallée-de-la-Lièvre;
  - 4.6- Avis de motion – Tarification aqueduc;
  - 4.7- Adoption du calendrier des séances 2015;
  - 4.8- Adoption calendrier des pros-maires 2015.;
  - 4.9- Formation des comités 2015;
  - 4.10- Rémunération des employés 2015;
  - 4.11- Réception de Noël.
- 5.- Aménagement et urbanisme
  - 5.1- Deuxième projet de règlement – RM07-2014 relatif à une modification aux cartes de zonage;
  - 5.2- Avis de motion - RM07-2014 relatif à une modification aux cartes de zonages.
- 6.- Voirie
  - 6.1- Réseau routier – subvention député.
- 7.- Loisirs et culture
- 8.- Sécurité publique
  - 8.1- Achat de cadeau de départ.
- 9.- Hygiène du milieu
- 10.- Varia
- 11.- Correspondance
- 12.- Période de questions
- 13.- Fermeture de la séance

14-12-201

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 2 DÉCEMBRE 2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE MARTIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-12-202

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU**  
**4 NOVEMBRE 2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2014, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-12-203

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 14-11**  
**COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LA**  
**SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À EFFECTUER LES PAIEMENTS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de novembre 2014 dressé par la directrice générale, portant le numéro 14-11 totalisant une somme de **384 867,97 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	78 472,88 \$
- Déboursés par chèque :	262 566,76 \$
- Déboursés par prélèvement :	18 962,22 \$
- Salaires :	24 866,11 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes à payer.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-12-204

**POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 OCTOBRE 2014**

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2014;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois d'octobre 2014 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**14-12-205**

**ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2014 DE L'O.M.H.**

ATTENDU le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Val-des-Bois préparé par la Société d'Habitation du Québec le 10 octobre 2014;

ATTENDU QUE les modifications apportées aux postes 61100 et 62100;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE MARTIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le budget révisé 2014 de l'Office Municipal d'Habitation de Val-des-Bois tel que présenté.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-12-206**

**APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 DE L' O.M.H.**

ATTENDU QUE monsieur Pierre Saumier, directeur de l'Office Municipal d'Habitation de Val-des-Bois, a soumis au conseil pour approbation les prévisions budgétaires 2015 de l'administration de l'édifice sis au 103, place Bellevue, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0;

ATTENDU QUE la participation financière de la municipalité de Val-des-Bois ne peut dépasser pour aucune considération la taxe foncière à percevoir pour 2015;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE MARTIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les prévisions budgétaires 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Val-des-Bois telles que présentées.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-12-207**

**APPUI AU CENTRE ACTION GÉNÉRATIONS DES AÎNÉS DE LA VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE**

ATTENDU QUE le Centre Action Générations des Aînés de la Vallée-de-la-Lièvre demande l'appui de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'objectif du projet est de soutenir les aînés en perte d'autonomie permanente ou temporaire au niveau de leur alimentation;

ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à ce type de projet sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil appui la démarche du Centre Action Générations des Aînés de la Vallée-de-la-Lièvre dans son projet visant à soutenir les aînés en perte d'autonomie permanente ou temporaire au niveau de leur alimentation.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

#### **AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC**

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Carole Charbonneau, qu'à une séance ultérieure, un règlement relatif à **LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC** sera présenté pour adoption.

**14-12-208**

#### **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES ET DES PLÉNIÈRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2015**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le calendrier ci-dessous relatif à l'établissement des dates des séances ordinaires du conseil municipal de Val-des-Bois pour l'année 2015.

#### **CALENDRIER 2015 DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-BOIS**

Les séances ont lieu les mardis et débutent à 19 heures.

- 13 janvier
- 3 février
- 3 mars
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet
- 4 août
- 1er septembre
- 6 octobre
- 3 novembre
- 1er décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**14-12-209**

#### **ADOPTION DU CALENDRIER PROS-MAIRES 2015**

ATTENDU QU'afin d'assurer le bon fonctionnement de la municipalité, il est nécessaire qu'un pro-maire soit nommé pour chaque mois de l'année;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE MARTIN**

ET RÉSOLU QUE les pros-maires pour l'année 2015 s'établissent de la façon suivante :

<b>Calendrier Pros-maires 2015</b>	
Janvier – Février	Jean-Claude Larocque
Mars – Avril	Roland Montpetit
Mai – Juin	Carole Charbonneau
Juillet – Août	Sandra Dicaire
Septembre – Octobre	Roger Laurent
Novembre – Décembre	Diane Martin

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**14-12-210**

**FORMATION DES COMITÉS 2015**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE**

ET RÉSOLU QUE les comités pour l'année 2015 soient formés de la façon suivante :

**LOISIRS (bibliothèque et culture)**

Carole Charbonneau, Diane B. Martin

**LOISIRS (sport, ressource jeunesse et comité de loisirs intermunicipaux)**

Sandra Dicaire, Jean-Claude Larocque

**GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE**

Sandra Dicaire, Jean-Claude Larocque

**HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT**

Carole Charbonneau, Roland Montpetit

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Roger Laurent, Diane B. Martin

**DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

Diane B. Martin, Roland Montpetit

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Sandra Dicaire, Roger Laurent

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, RÈGLEMENTS MUNICIPAUX & COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Carole Charbonneau, Roland Montpetit

**VOIRIE**

Jean-Claude Larocque, Roger Laurent

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**(Madame la conseillère Sandra Dicaire se retire pour la lecture de cette résolution à 19h10)**

**14-12-211**

**RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL POUR 2015**

ATTENDU QUE la rémunération du personnel est révisée au début de chaque année;

ATTENDU QUE cette révision a été prise en considération dans l'établissement du prochain budget;

ATTENDU QUE cette modification sera effective le 1<sup>er</sup> janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT**

ET RÉSOLU QUE la hausse de la rémunération des employés pour l'année 2015 s'établisse comme suit :

- La rémunération de tous les employés sera majorée de 2.4 % (IPC octobre).
- La rémunération de madame Anik Morin sera, de plus, majorée de 1,01 \$/heure;
- La rémunération de madame Roxane Blanchard sera, de plus, majorée de 0,07 \$/heure;

ET QU'une prime de 1,00 \$/heure, soit octroyée, rétroactive au 8 novembre 2014, aux employés lorsqu'ils seront rémunérés pour effectuer du déneigement sur les chemins municipaux et/ou la route 309.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**(Madame la conseillère Sandra Dicaire revient à son siège après lecture de la résolution à 19h13)**

**14-12-212**

**RÉCEPTION DE NOËL**

ATTENDU QUE la municipalité désire organiser une réception de Noël pour tous les employés municipaux, les élus ainsi que les conjoint/e/s;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU**

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense maximum de 1 900,00 \$ pour l'organisation de cette soirée.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-12-214**

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RM07-2014 RELATIF À UNE MODIFICATION AUX CARTES DE ZONAGE**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un règlement de zonage portant le numéro RM04-2010 entré en vigueur le 7 décembre 2010;

ATTENDU QUE monsieur Jules Charbonneau, propriétaire du Camping du Domaine, désire annexer deux terrains à son camping et demande par conséquent à la municipalité de modifier son règlement de zonage afin de les inclure à la zone CAM-105;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 novembre 2014 à l'hôtel de ville sis au 595, route 309, Val-des-Bois;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été suggérée;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT**

ET RÉSOLU QU'un second projet de règlement numéro RM07-2014 des règlements municipaux et intitulé **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MUNICIPAL RM07-2014 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (RM04-2010)**, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété, ce qui suit :

### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

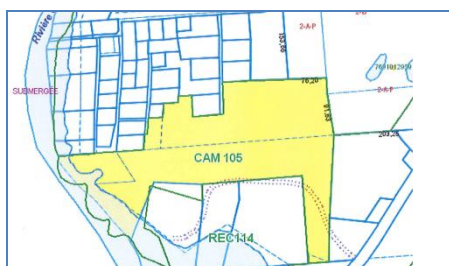
### **ARTICLE 2**

Vise à modifier la zone CAM-105 pour agrandir sa superficie vers l'Est en annexant une parcelle de REC-114 et vers le Sud en annexant une parcelle de MIX-a 123;

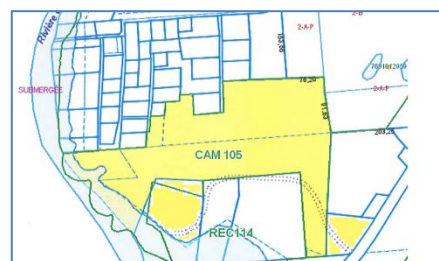
### **ARTICLE 3**

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement RM04-2010 est modifié de la façon suivante pour la zone CAM-105 :

Avant modifications



Après modifications



### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

---

**Daniel Rochon, Maire**

---

**Anik Morin, Sec.-trésorière**

Premier projet de règlement le 4 novembre 2014

Second projet de règlement le 2 décembre 2014

Avis de motion donné le 2 décembre 2014

Adopté le

Affiché le

### **AVIS DE MOTION**

### **RÈGLEMENT MUNICIPAL RM07-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (RM04-2010)**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Roland Montpetit, qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant **LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (RM04-2010)** sera présenté pour l'adoption. Le document intitulé « Règlement de zonage » fait partie intégrante du présent avis de motion faisant foi des changements apportés aux cartes de zonages.

14-12-215

### **RÉSEAU ROUTIER- SUBVENTION DÉPUTÉ**

ATTENDU la subvention de 15 000,00 \$ accordée par le Ministère du Transport du Québec, suite à la recommandation de notre député, monsieur Alexandre Iracà, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-CLAUDE LAROCQUE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Hayes pour un montant subventionné de 15 000,00 \$;

ET QUE ce conseil déclare que les travaux ont été exécutés, conformément aux objectifs du programme et aux exigences du Ministère des Transports, sur le chemin Hayes dont la gestion incombe à la municipalité de Val-des-Bois.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité

**14-12-216**

**ACHAT DE CADEAU DE DÉPART**

ATTENDU QUE cinq (5) pompiers volontaires, soit Maurice Malette, Carol Renaud, Line Sarrazin, Micheline Sarrazin et Gilles Trottier quitteront leurs fonctions le 31 décembre prochain pour des raisons personnelles;

ATTENDU QUE les municipalités de Val-des-Bois et de Bowman désirent remercier personnellement chacun d'entre eux pour leurs loyaux services;

ATTENDU QU'il est proposé de remettre un cadeau de remerciement d'une valeur de 200,00 \$ à chacun d'entre eux;

ATTENDU QUE la part de la Municipalité de Val-des-Bois s'élève à 50,00 \$ pour chacun d'entre eux;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense totale de 250,00 \$ afin de défrayer l'achat de cadeau de remerciement pour les cinq (5) pompiers quittant leurs fonctions le 31 décembre prochain.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-12-217**

**LEVÉE DE LA SÉANCE** (19h58)

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE MARTIN**

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

.....  
**Daniel Rochon, maire**

.....  
**Marlene Nontell, sec.-trésorière adjointe**

**Je, Daniel Rochon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**